

**Opération Marché Beaux-Arts - Aménagement de la Place de la Révolution -  
Concours de maîtrise d'œuvre de conception lumière -  
Adoption du programme et du règlement de concours -  
Choix des équipes admises à concourir**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Le 22 septembre 2003, l'assemblée délibérante a validé les principes du nouveau plan d'aménagement de la place et du nouveau plan de circulation.

Dans cette même séance du 22 septembre 2003, l'assemblée délibérante a décidé de lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre portant sur la mise en valeur de la place, des façades, de la fontaine par la lumière et l'animation hydraulique de la fontaine.

La composition du jury de ce concours de maîtrise d'œuvre a été désignée lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2003.

L'avis d'appel public à la concurrence (recensement des équipes de maîtrise d'œuvre) a fait l'objet d'une publicité nationale, fixant au 17 décembre 2003 la date limite de réception des candidatures.

Lors de sa séance du 19 décembre 2003, la commission municipale d'appel d'offres a recensé 5 dossiers de candidatures.

Le 22 décembre 2003, la commission technique s'est réunie et a procédé à l'analyse détaillée des dossiers de candidatures. Mme Valérie MAGNIER, directeur de la Direction Etudes et Travaux, a rédigé le rapport de présentation des travaux de la commission technique.

Le vendredi 9 janvier 2004, le jury s'est réuni à son tour.

Le jury propose :

- a) de rejeter 1 dossier reçu non conforme
- b) de retenir pour examen 4 dossiers de candidatures conformes reçus dans les délais.

Après avoir pris connaissance des dossiers et du rapport de la commission technique, le jury propose de retenir les 4 équipes suivantes :

- SCENERGIE/ATF
- IXO/DILUVIAL/CITELUM
- F. GAYET/J. BERTHON/LES FONTAINIERS DE PARIS
- L'ACTE LUMIERE/L'ITEC/EAU TECH

Le règlement du concours a également été soumis à l'avis du jury avec les précisions suivantes :

CRITERES DE CHOIX par rapport au sujet présenté :

- qualité artistique de la proposition, mise en valeur du patrimoine et du parti d'aménagement,
- respect de l'enveloppe financière prévisionnelle et prise en compte du coût global du projet,
- qualité technique de la proposition.

Le document «programme» resitue l'aménagement de la place dans son contexte et décrit les données, les contraintes, les besoins et les attentes, lesquelles s'articulent autour des thèmes suivants :

- l'éclairage public de la place
- la mise en valeur des façades donnant sur la place et en partie sur les rues Goudimel, Courbet et Paris, au droit du Musée
- la mise en valeur par la lumière du parti d'aménagement de la place et de ses points singuliers
- l'éclairage de la fontaine
- la remise en eau de la fontaine par une mise en scène s'appuyant sur des effets hydrauliques et des jeux d'eau.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les propositions faites par le jury, énoncées ci-dessus :

- quant au choix des équipes de maîtrise d'œuvre sélectionnées et admises à concourir,
- quant à l'approbation du règlement du concours de maîtrise d'œuvre, en phase de «remise de prestations»,
- quant à l'approbation du document «programme».

**«Mme Annaïck CHAUVET :** Ce rapport appelle le conseil municipal à se prononcer sur l'approbation d'un document programme qui énumère l'ensemble des thèmes sur lesquels s'articulera le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée d'élaborer le projet final de conception lumière pour l'aménagement de la place. Les thèmes choisis ayant une composante énergétique forte, je tenais à vous faire part ce soir d'un certain nombre de points que j'aimerais voir apparaître à cette étape et aux suivantes de l'opération de la place de la Révolution. Je tiens tout d'abord à vous rappeler que depuis 2002 nous consacrons une enveloppe de 150 000 €, à partir de 2004 ce sera même 260 000 € par an à la maîtrise et aux économies d'énergie sur des opérations déjà en place telles que nos installations de chauffage ou d'éclairage. Nous ne pouvons donc pas envisager raisonnablement de nous lancer dans un nouveau projet énergivore sans une étude quant au coût global d'investissement et de consommation en énergie. En ce qui concerne l'éclairage public, la mise en valeur des façades, la mise en valeur du parti d'aménagement, l'éclairage de la fontaine, il existe aujourd'hui un concept d'éclairage à diodes électroluminescentes, très économes en énergie, 20 watts au lieu de 150 watts pour une lampe à haute pression, dont la durée de vie est de 150 000 heures, c'est-à-dire à peu près 30 ans si on éclaire 12 heures par 24 heures, sans maintenance, traitée et filtrée anti UV, étanche à l'air humide, résistant aux températures de + 80° et - 30°, et respectueuse de l'environnement. C'est un concept destiné à équiper en éclairage extérieur les lampadaires, les bornes lumineuses et les projecteurs. D'autres systèmes économes existent également, nous devons étudier tous les concepts d'éclairage existants et donner des directives dans ce sens aux bureaux d'études qui travailleront sur le projet «place de la Révolution» afin d'avoir un choix de projet final en accord avec notre politique de l'énergie.

En ce qui concerne la remise en eau de la fontaine par mise en scène s'appuyant sur des effets hydrauliques et des jeux d'eau, ces effets hydrauliques seront aussi consommateurs d'énergie. Ce projet pourrait certainement s'intégrer à notre Agenda 21 et pourquoi pas envisager des capteurs solaires à proximité pour subvenir aux besoins en énergie de la fontaine.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord sur le premier point et je vais te rassurer. Nous avons ouvert les plis la semaine dernière et parmi les critères que nous avons demandés et sur lesquels nous jugerons les candidats, il y a justement la facilité de mise en œuvre, la facilité de maintenance, la consommation d'énergie, donc on est totalement dans la ligne de ce que tu dis. Par contre, sur la place du Marché pour animer les moteurs, des panneaux solaires au-dessus de la fontaine Delacroix, là...

**Mme Annaïck CHAUVET :** Je n'ai pas dit au-dessus, j'ai dit à proximité.

**M. LE MAIRE :** Je suis tout à fait d'accord pour qu'on aille en direction des énergies douces, totalement d'accord, non pas doucement mais le plus vite possible, qu'on mette des capteurs photovoltaïques à la Pelouse, tout à fait d'accord, mais là je crois qu'il ne faut pas compliquer parce que ce n'est pas parce qu'il y aura un moteur, une petite pompe qui fera 150 watts...

**Mme Annaïck CHAUVET :** Les pompes consomment beaucoup.

**M. LE MAIRE :** Honnêtement, je ne voudrais pas te faire de peine, je ne pense pas qu'on mettra du photovoltaïque là, par contre on en mettra ailleurs. On va faire du recyclage d'eau, mais cela est fait dans toutes les fontaines».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 27 janvier 2004.*